

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 8-2019

du lundi 9 décembre 2019

Procès-verbal de la séance 8-2019 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Daniel Oertli

Lundi 9 décembre 2019 à 20h00, à Castelmont.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers communaux.

Il prend la parole :

Nous ne traiterons en principe que le budget ce soir. Si le débat devait se prolonger, je ferai un point vers 23h00 conformément à l'article 84 du Règlement du Conseil pour savoir si on reporte ou on poursuit la discussion le lendemain ou le soir même.

J'aimerais que nous ayons tous une pensée émue pour Sylvie Krattinger et sa famille, qui a perdu son papa dimanche passé, il était malade et l'ensevelissement a eu lieu cette semaine.

Je salue le nombreux public, ainsi que l'équipe de Sonomix.

Je passe la parole à Monsieur Turrian pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes :	63
Excusées :	10
Retard :	-
Absents :	2
Démissions :	-
Future admission :	-
Total :	75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

Monsieur le Président passe à l'ordre du jour qui n'est pas modifié. Monsieur le Président passe au vote sur l'ordre du jour.

Vote : l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal du 28 octobre 2019

Monsieur le Président prend la parole

Vous aurez remarqué que dans le procès-verbal du 28 octobre, on n'a pas fait mention du PGA. Nous avons pensé au sein du Bureau qu'il serait utile et plus facile pour suivre de réunir la séance de relevée du 29 octobre avec le procès-verbal du 18 novembre, afin d'avoir le PGA dans un seul procès-verbal pour faciliter la lecture, avoir une unité de matière. Cela fait d'autant plus sens que le PGA a finalement été voté le 18 novembre.

Est-ce que cela pose un problème de procéder de la sorte ? Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 28 octobre 2019 est accepté à l'unanimité

Monsieur le Président passe au point 3 de l'ordre du jour

3. Correspondance

Monsieur le Président prend la parole

Je reviens sur un courrier que nous avons reçu du service des communes, suite à une demande qui avait été faite, il s'agissait du nombre de signataires entre minorité et majorité. On avait eu cette discussion brièvement le 28 octobre, lors de l'arrêté d'imposition, le préavis 11-2019. Madame Patrizia Clivaz Luchez, notamment, avait demandé de vérifier ce point, la Préfète elle-même avait demandé qu'on le fasse. Je vais vous lire la question que j'ai posée et la réponse qui m'est parvenue du service des communes. Je propose que ces 2 courriers soient portés au procès-verbal tels quels, nous aurons ainsi une trace et le cas échéant, nous pourrions retrouver facilement dans le futur de quelle manière cela a été décidé.

J'ai donc écrit au service des communes en disant que nous avons eu un rapport de la COFIN où une majorité de 4, contre une minorité de 3 avait approuvé le rapport. Par la suite, nous avons reçu un rapport de minorité signé par une personne et ensuite un autre rapport de minorité signé par 3 personnes, ce qui donnait un total de 4 et d'aucuns signalaient que c'était une incohérence. On ne pouvait pas avoir 3 minoritaires qui devenaient soudainement 4. C'est donc la question que j'ai posée en disant, le point de départ, c'est l'article 40 de la Loi sur les communes qui dit que le point de départ, c'est d'avoir un certain nombre de minoritaires qui peuvent s'exprimer. Cependant et c'est très important à savoir, chaque commissaire peut avoir un avis et en changer.

Chaque commissaire peut déposer un amendement à tout moment, le résultat est donc le même finalement. J'avais également dit qu'objectivement, on ne pouvait pas savoir, puisqu'il y a le secret de délibération, qui a voté quoi. J'ai aussi argumenté que la situation était transparente et sans ambiguïté puisque tout le monde avait présenté ses rapports, la discussion a eu lieu, donc je ne crois pas qu'il y a eu d'entrave à la discussion. J'en conclus que le nombre total de signataires du rapport de minorité peut excéder le nombre de minoritaires du rapport initialement majoritaire, lequel devient donc minoritaire.

Le service des communes répond qu'il ne peut qu'adhérer à toutes vos remarques finales. Ils sont d'accord sur l'argument de changement d'avis, de transparence. Il n'y a pas de base juridique, on ne peut pas légiférer là-dessus.

J'ai également posé la question à propos de savoir qui a voté quoi. Il y a un secret de délibération, c'est toujours l'article 40 de la Loi sur les communes, on n'a pas à savoir qui a voté quoi. Seuls les membres de la Commission concernée le savent. Ils n'ont pas à le dire. En revanche, le service des communes dit que si la Commission elle-même décide de publier le vote nominatif, elle peut le faire.

Je n'ai pas d'autre correspondance à communiquer.

Je passe maintenant au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du bureau

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

J'ai eu l'occasion de représenter le Conseil communal à l'assemblée générale de la Paroisse réformée, c'était le 27 novembre dernier. Je suis allé également à la présentation du SDOL le 27 novembre. Les 8 présidents des Conseils communaux du district étaient présents, ainsi que la Préfète et la présidente du SDOL.

Samedi à la Société de développement des Baumettes qui organise annuellement une rencontre de quartiers et qui invite les autorités.

Je vous informe aussi que le 25 novembre, nous avons eu la visite de la Préfète. Alexandre Turrian et moi-même ont représenté le Bureau du Conseil. Nous avons réussi brillamment l'examen de passage, elle a souligné la bonne tenue des documents et des archives. Je remercie Alexandre pour ce travail. Madame la Préfète a également fait une mention sur le travail efficace du Bureau électoral, c'est toujours bon à prendre.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 24 février 2020. 6 séances sont prévues. Les 9 mars, 6 avril, 4 mai, 22 et 29 juin.

Les dates de rediffusion de la séance par Sonomix sont les suivantes :

- Le samedi 14 décembre 2019 à 14h00
- Le dimanche 15 décembre 2019 à 19h00
- Le lundi 16 décembre 2019 à 20h00

Monsieur le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Aucune communication municipale n'est prévue.

Monsieur le Président passe dès lors au point 6 de l'ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

AIT

La parole n'est pas demandée.

AJENOL

Madame la Conseillère Marianne Seppey (PDC) a la parole

Rapport de l'assemblée de l'AJENOL du 26 novembre 2019

Le mardi 26 novembre 2019 nous avons assisté à la 23^{ème} assemblée générale de l'AJENOL dans la salle du conseil à Boussens.

Le point principal de cette assemblée était le budget 2020. Ce dernier s'élève à CHF. 161'602.00 pratiquement identique au budget de 2019 ; ce qui représente pour chaque commune un montant de Fr. 6.76 par habitant.

Il a été mentionné qu'en plus des charges salariales qui se montent à CHF. 104'500.00 c'est le poste pour un nouveau site internet et la maintenance du logiciel qui représente le ¼ du montant du budget (env. CHF. 40'000.00). Après quelques explications le budget a été voté à une grande majorité, 1 contre et 1 abstention.

En seconde partie, nous avons eu une présentation de l'Office Cantonal de l'accueil de jour des enfants par sa cheffe de service Madame Berset. Quelques questions ont été posées auxquelles l'intervenante a répondu. Entre autres, Madame Bourquin-Büchi a soulevé les exigences posées par l'Office Cantonal de l'accueil de jour des enfants au sujet de ses directives souvent trop rigoureuses et qui surchargent beaucoup les communes.

Trois commissaires de Prilly étaient présentes, une personne était excusée et le 5^{ème} représentant de Prilly était absent. Je relèverai l'importance de nos présences en tant que délégués de notre commune dans les assemblées inter-communales.

La séance s'est terminée par une collation offerte par la commune de Boussens que nous remercions.

ARASPE

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil intercommunal de l'ARASPE a eu lieu le mercredi 4 décembre à Villars le terroir. Comme j'étais très concentrée sur le budget de ce soir, j'ai omis de prendre le détail. Je peux tout de même vous annoncer que le budget de l'ARASPE a été accepté à l'unanimité des 42 communes, avec 32 représentants des communes, ce qui était une bonne présence, il y a parfois moins de monde. Si vous souhaitez obtenir des précisions sur les chiffres, je vous les donnerai lors du prochain Conseil communal.

ASIGOS

Monsieur le Conseiller Philippe Marolf (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS s'est réuni le mercredi 4 décembre 2019 à 20h00 à la salle du Conseil communal de Romanel. But de cette séance, l'adoption du préavis 3-2019, budget 2020. En préambule, notons pour la Commune de Prilly, la démission de Madame Madeline Conne qui sera remplacée par Madame Sakine Polat Lasserre. Le service juridique du Canton a examiné notre proposition de nouveau règlement en y ajoutant quelques modifications. Il est également en attente de nouveaux statuts qui seront élaborés par le comité directeur. Après un rapide passage des articles du budget 2020, il s'avère que 2 de ceux-ci sont amendés. Un commissaire demande le vote à bulletins secrets, ce qui est accepté par l'assemblée.

Le 1^{er} déposé par le comité de direction propose de diminuer de CHF 10'000.00 les frais d'écologie des élèves fréquentant d'autres établissements. L'ouverture d'une classe de raccordement à Prilly diminue le nombre d'élèves concernés. Cet amendement est accepté par 16 oui, 0 non, aucune abstention.

Le second amendement déposé par un commissaire demande de ne pas augmenter la participation communale aux coûts du voyage de fins d'études, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017, exigeant la gratuité des manifestations scolaires. Cet amendement est refusé par 2 oui, 2 blancs, 12 non, aucune abstention.

Le budget 2020 peut maintenant être voté. Il est accepté par 14 oui, 1 blanc, 1 non, aucune abstention. Le budget tel qu'amendé présente un excédent de charges de CHF 3'401'400.00. La participation prillérane à 65,79%, soit CHF 2'237'781.05.

ORPC

La parole n'est pas demandée.

POLOQUEST

La parole n'est pas demandée.

SDIS

La parole n'est pas demandée

SDOL

La parole n'est pas demandée

M. le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentation(s)

Pas d'assermentation prévue.

Monsieur le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Préavis municipal N° 16-2019 soumettant le budget de l'Administration communale pour l'exercice 2020.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Il indique initialement un excédent de charges de CHF 1'792'400.00. Il y a plusieurs amendements qui sont proposés. Je demanderai à la Rapportrice de lire la partie vote final du rapport, j'ouvrirai ensuite la discussion générale et passerait ensuite au détail, budget rubrique par rubrique, en intégrant au fur et à mesure les différents amendements proposés. En ce qui concerne les 2 amendements de la COFIN, je propose de les traiter en fin de discussion, puisqu'il s'agit d'une proposition d'une modification linéaire, la Municipalité pourrait toucher tous les comptes commençant par 30 ou tous les comptes commençant par 31, salaires, matériel usuel. En discutant du budget en détail, on pourra se rendre compte à la fin de l'impact et de la possibilité d'intégrer ou non ces 2 amendements de la COFIN. On prendra connaissance des observations de la COFIN et ensuite des conclusions pour passer au vote final.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Conseillers,

Si vous votez sur les amendements de la COFIN, ce n'est pas impossible qu'il y ait des dizaines d'amendements qui viennent avant, parce qu'en fin de compte, la COFIN a fait le choix de déposer ces 2 amendements, pour ne pas déposer les 10 ou 15 autres amendements qui pouvaient venir ensuite. Est-ce bien raisonnable de fonctionner ainsi ? Si on le fait au début, les choses sont claires. Si on le fait à la fin, il risque d'y avoir beaucoup d'amendements.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Dans les 2 cas, on risque d'avoir potentiellement des amendements mutuellement exclusifs ou qui se recouvrent. Est-ce qu'on peut proposer un amendement linéaire ou général sur les comptes commençant par 30 ? Et ensuite, redemander encore une fois une réduction ou une augmentation dans les 30. Je me posais cette question et c'est pour cela que je proposais de le mettre plutôt à la fin.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Conseillers,

Cette question se pose au niveau de la procédure. Je suis de l'avis de notre Président en ce sens qu'un amendement linéaire pourrait ainsi être chiffré, puisqu'on saurait sur quel montant il porte. Il n'y a pas de raison que cela prolonge excessivement la séance du Conseil, puisque la COFIN a pris le parti de renoncer à déposer des amendements poste par poste et de privilégier le système des amendements linéaires, système que je trouve intéressant et que j'approuve. On gagnera beaucoup de temps pour la procédure, je soutiens plutôt votre proposition, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Si l'on poursuit de la manière suivante, au moment où on arrive à la page 72, on aura vu le détail des comptes, on pourra parler des 2 amendements de la COFIN, ce qui permettra à tout le monde d'avoir une vue d'ensemble sur ce qui s'est discuté avant et de décider en connaissance de cause.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Conseillers,

Si personne d'autre ne prend la parole, je vous propose d'aller dans ce sens-là.

Monsieur le Conseiller Philippe Cretegny (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Conseillers,

Rapport ou questionnaire ? Ce document établi par la COFIN a toute son importance dans le débat qui nous occupe ce soir concernant le budget. Cependant, à la lecture de ce document, on peut se demander si on est face à un questionnaire ou à un rapport. Après avoir lu la totalité du document, j'ai comptabilisé plus de 100 points d'interrogation, environ 100 questions posées à la Municipalité ce qui est exagéré à mon avis. Ces nombreuses questions et réponses occasionnent un travail considérable de part et d'autre, de l'énergie, du temps, un coût non négligeable.

En plus, il me semble qu'un certain nombre de questions concernent plutôt la COGEST que la COFIN. Je relève simplement que ce n'est pas la 1^{ère} fois qu'une telle constatation est faite. J'ose espérer que cette fois, elle soit entendue et reçue.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la Rapportrice de la COFIN pour lire la partie vote final.

Lecture du rapport

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

J'ouvre la discussion générale.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Conseillers,

J'aimerais tout d'abord saluer le travail important qui a été fait par la COFIN. C'est précieux d'avoir une COFIN qui sache poser des questions à la Municipalité, qui va au fond des choses aussi, c'est un élément essentiel pour le bon fonctionnement de la commune, qui est avant tout dans les mains de la Municipalité, mais la COFIN, ce sont aussi les membres du Conseil qui ont accès, comme ceux de la COGEST, à des informations dont nous n'avons pas connaissance. A ce titre, les membres de la COFIN peuvent prendre des décisions de manière plus éclairée également que le Conseil communal. C'est pour cela qu'on a une COFIN et j'aimerais saluer le travail qui a été fait cette année par la COFIN, un travail dans des circonstances particulières, puisque la situation financière de la Commune est grave. On le sait depuis quelques années, on le sait également parce que le projet de budget qui nous est présenté est particulièrement mauvais. Non pas que le travail a été mauvais évidemment, mais au niveau des chiffres, ce projet n'augure rien de bon pour la suite et tout ça dans un contexte où il y a cet amendement de la Municipalité qui est la conséquence d'une décision du Conseil communal qui a accepté une légère hausse d'impôts, mais moins importante que ce qu'aurait espéré la Municipalité. Cela fait quand même 2 millions de baisse de recettes fiscales.

2 chiffres en particulier m'ont interpellé à la lecture de ce budget, ces 2 chiffres qui ont été cités par la COFIN, le chiffre 30 (les charges de personnel) et le chiffre 31 (les biens et services). Chiffre 30, on a une augmentation de CHF 897'200.00, alors qu'elle aurait dû être de CHF 320'000.00 si on s'en tenait aux 2% usuels, qui concernent l'augmentation statutaire et les primes. Il y a donc une volonté claire de grossir encore le ménage communal de charges pérennes. Le chiffre 31, qui concerne les biens et les services, voit aussi une augmentation de CHF 1'061'600.00, c'est aussi un chiffre qui est inquiétant dans le contexte économique que l'on connaît, avec la pression fiscale de plus en plus importante sur les contribuables de la Commune. Dans ce contexte, la COFIN a fait un excellent travail. Je relève aussi que la COFIN a aussi travaillé en bonne intelligence, elle a trouvé un compromis qui nous paraît tout à fait acceptable, cette baisse de 8% sur le chiffre 31 est de 1,5% sur le chiffre 30. A ce titre, on peut vraiment saluer le travail de la COFIN et de sa présidente, puisque la solution qui a été trouvée semble avoir emporté la quasi-unanimité de la COFIN, puisqu'à la lecture des 2 amendements sur les chiffres 30 et 31 et sur les conclusions du rapport de la COFIN, on voit qu'il y a 6 voix qui ont accepté ces amendements et une seule abstention. Il n'y a eu aucune opposition et c'est aussi quelque chose à saluer ce travail dans un esprit de compromis.

De manière générale, le PLR va soutenir la position de la COFIN, nous allons soutenir une baisse de 8%, donc l'amendement linéaire sur le chiffre 31 et une baisse d'1,5% sur le chiffre 30. Nous saluons aussi la méthode de la COFIN qui consiste à éviter de faire des calculs d'épiciers, mais à utiliser les amendements linéaires, cela a 2 avantages pour nous, cela a un avantage bien dérisoire, ça nous gagne du temps, mais le grand avantage, c'est que ça laisse à la Municipalité toute liberté de gérer comme elle le veut les diminutions éventuelles qui lui seront imposées par le Conseil communal ce soir. La gestion reste entièrement en mains de la Municipalité et au Conseil communal, nous prenons cette décision politique de savoir si nous voulons une baisse des chiffres qui nous proposés ce soir par le budget ou si nous voulons continuer à voir grossir les dépenses communales dans un contexte économique morose.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour le groupe PS, la responsabilité d'une Commune, c'est-à-dire aussi bien sa Municipalité qu'un Conseil communal consiste, en fonction bien sûr des finances, mais aussi d'une prise de risques, d'assurer des services à sa population, juste retour de la perception des impôts et qui fait partie à priori du pacte démocratique. Si l'on regarde le budget 2020, il présente à la fois une diminution des recettes et jusqu'à présent, je n'en ai pas entendu parler. Cette diminution des recettes est liée à la RIEIII et à la RFFA. Je rappelle que tous les partis présents dans ce Conseil ont accepté dans leurs consignes de vote, de voter pour ce type d'avantage donné aux entreprises, de manière à pouvoir fournir du travail à la population en Suisse. C'est vrai que cela a des conséquences, cela avait été dit et nous en avons les conséquences maintenant au niveau communal, entre autres. Une diminution, très peu importante, CHF 400'000.00 environ, des impôts sur les personnes physiques.

Oui, il y a une augmentation des charges des groupes 30 et 31. Un EPT pour les domaines, mais dans une perspective de planifier à long terme les réflexions qui devront être faites pour les bâtiments communaux. Il y a les postes de la Fabrique, dont 1/3 seulement est pour Prilly. Il y a des employés de voirie et un réajustement de certaines dotations. Cette augmentation de charges, pour nous, se défend.

Elle semble trop importante à la droite, nous avons une autre position, cela n'étonnera personne. Mais, à un moment donné, si on propose à la Municipalité de diminuer de manière linéaire ou pas les charges de personnel, il y a 3 possibilités. Soit l'organisation de l'administration communale est déficiente et là, on peut diminuer le personnel en réorganisant, soit le personnel n'est pas efficient, il ne fait pas le boulot pour lequel on le paie, soit on en est à devoir diminuer les prestations. Finalement, ce que nous propose la COFIN, c'est une diminution des prestations, parce qui dit couper les dotations, dit qu'il faudra bien supprimer quelque chose.

En même temps, la COFIN, à la page 17 de son rapport, nous encourage à renforcer l'attractivité de Prilly. Pense-t-elle que limiter les prestations à la population va permettre de renforcer l'attractivité vis-à-vis d'une population qui viendrait vivre ici, acheter éventuellement des appartements ou des investisseurs ? J'aimerais rappeler à ce Conseil qu'aucun emprunt n'est prévu pour le ménage courant, que les emprunts éventuellement engagés en 2020 nous porteront à un montant de 87 millions, pour autant que tous ceux qui ont été prévus en 2019 soient effectifs.

J'ai 2 questions à la Municipalité. J'aimerais savoir quel est le montant des emprunts effectivement faits fin 2019 ? L'autre question concerne le reporting des comptes 2019, j'aimerais savoir si la Municipalité a des informations là-dessus.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Conseillers,

Je parle ici en tant que présidente de la COFIN. Comme Monsieur Samuel David l'a dit, le rapport n'a pas été accepté à l'unanimité. Je remercie aussi Monsieur Samuel David pour avoir fait l'éloge du rapport de la COFIN.

Pour l'élaboration de son budget, la Municipalité a tablé sur un maintien du coefficient fiscal et le Conseil communal en a décidé autrement. Prilly fait partie de la vingtaine de communes qui a décidé de reporter en partie la baisse du point d'impôt, à la suite de la reprise par le Canton de la facture de l'AVASAD. Cette décision du Conseil communal a induit au niveau du budget une augmentation de l'excédent de charges qui passe de 1,7 millions à 2,3 millions. La marche d'autofinancement et c'est cet indicateur qui est intéressant, se réduit pour sa part à CHF 471'000.00 environ et celle-ci se réduit comme peau de chagrin par rapport aux 7 millions que nous envisageons d'investir en 2020. C'est vraiment par rapport à cette valeur qu'il est important d'avoir une marge d'autofinancement suffisante, elle devrait être de 60%, soit environ 4,2 millions. Vous pensez bien que les propositions de la COFIN sont vraiment minimales par rapport à ce montant.

En déposant 2 amendements, la COFIN vise à maintenir une croissance plus raisonnable des charges. La Municipalité tablait sur une croissance de charges de 1,7 millions et les amendements de la COFIN ramènent la croissance, mais il y a toujours croissance, à environ CHF 900'000.00. La COFIN a fait le choix d'équilibrer cette croissance des charges et des revenus. La COFIN vous propose d'amender les groupes 30 (autorités et personnel) et 31 (bien, services et marchandises). Est-ce possible d'amender la nature des charges ? Nous nous sommes renseignés auprès du SCL, il est revenu sur sa position précédente et il nous a confirmé que cette pratique d'amender par nature le projet de budget au niveau des charges est bel et bien conforme. La COFIN a choisi ce mode de faire dans le but de laisser la liberté de choix à la Municipalité.

Elle ne souhaitait pas faire de la co-gestion, ce qui lui a souvent d'ailleurs été reproché. La COFIN est consciente qu'elle ne rend pas la tâche facile à la Municipalité. Elle va devoir faire des choix qui seront délicats.

Sur un total de 16 millions, la Municipalité proposait une augmentation de CHF 900'000.00 entre le budget 2019 et 2020, de la nature 30 (autorités et personnel). La COFIN vous propose de réduire ce montant de CHF 250'000.00. On utilise toujours une augmentation de CHF 650'000.00, ce qui a été traduit par le dépôt d'un amendement. Par rapport à cette nature, on parle ici d'un total de CHF 250'000.00. La COFIN a constaté une augmentation de CHF 80'000.00 du personnel occasionnel. Une augmentation de CHF 75'000.00 pour les honoraires pour des mandats externes, donc pas pour le personnel ici, mais pour attribuer des mandats à des organismes externes et ceci pour préparer les futurs préavis. Une grande partie de ce travail pourrait être réalisé par les chefs de service, tout en concédant que certaines activités peuvent être mandatées à des personnes externes. Il y a aussi la création d'un nouveau poste de travail pour la voirie, alors que notre ville n'a pas obtenu le mandat qu'elle visait pour cette fonction.

Je viens directement aussi sur un budget d'environ 6 millions de francs, la Municipalité propose une augmentation des charges de 1 million sur la nature 31, la COFIN vous propose de réduire ce montant de CHF 480'000'00. Bien sûr, pour ce budget, il y aura toujours une augmentation de CHF 520'000'00.

Monsieur Cretegny, par rapport au nombre de questions que la COFIN a déposées, il faut savoir que ce nombre de questions est moins important que les années précédentes. La COFIN a passé moins de temps pour les commissions. Par contre, cela ne se voit pas, parce que l'on compte plus le temps de la COFIN, on compte uniquement les séances où on est présents. Par contre, c'est bien relevé, il y a plusieurs questions de la COFIN qui relèvent de la COGEST et toutes ces questions, on les a relevées scrupuleusement et on reviendra à la séance de janvier que nous avons prévue ensemble pour discuter de ces questions qui relèvent strictement de la gestion.

En conclusion, la COFIN vous recommande et vous demande d'accepter sa proposition et vous demande de faire en sorte d'équilibrer l'augmentation des charges et des revenus au budget 2020.

Monsieur le Président demande si quelqu'un veut encore intervenir dans le cadre de la discussion générale. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Conseillers,

La lecture du rapport de la COFIN m'a inspiré des réflexions diverses et opposées. Il y d'abord des points que nous pouvons juger comme étant positifs. D'abord, la volonté de la COFIN de ne pas faire de la co-gestion, nous nous en souviendrons. La reconnaissance par la COFIN de la justesse de notre analyse financière, notre analyse réaliste des charges et des revenus, ainsi que la prise en compte de la qualité des réponses apportées par l'entier des services aux questions posées. Enfin, la COFIN se réjouit et nous nous réjouissons avec elle, de la cordialité de nos échanges qui, il est vrai, furent cordiaux.

Ceci étant dit, permettez-moi de donner une perspective plus large à notre débat, qui a déjà été dessinée d'ailleurs par les intervenants précédents, en rappelant quelques chiffres. Ces chiffres permettent d'expliquer notre situation financière aujourd'hui. Si vous prenez en page 29 les charges, vous voyez que les comptes 2018, en comparaison au budget 2020, montrent des chiffres qui sont sensiblement inférieurs pour le budget, ce qui veut dire que les charges sont contenues. A la page 5 du document, nous parlons des revenus. C'est vrai qu'il y a environ 4 millions de moins de revenus à cause de la RIEIII, de la RFFA et Madame la présidente du parti socialiste l'a mentionné. La compensation de la Confédération, contrairement à ce qui s'était passé avec la RIEIII, est inférieure, puisqu'il s'agit uniquement de CHF 618'000'00. Nous l'avons dit, je le répète ici, cela figure dans le texte de la Municipalité en introduction au budget, ce sont essentiellement les non-rentées fiscales qui grèvent lourdement le budget 2020 et non pas la gestion parcimonieuse de la Municipalité qui va continuer d'ailleurs à l'être.

De plus, évidemment, la diminution d'un point d'impôt votées en octobre par votre Conseil, auxquelles s'ajoute la suppression de la redevance des SI et une augmentation connue en dernière minute du budget du CSM, voilà qui fait passer le déficit à CHF 2'377'400'00 et vous avez en détail les amendements que nous allons déposer et j'espère que vous les voterez, puisqu'ils sont la conséquence de votre vote du mois d'octobre.

De ce fait, il est évident que nous partageons quotidiennement les vives préoccupations, non seulement de la COFIN, mais aussi exprimées par nombre d'entre vous, quant à la santé des finances communales. Les 2 amendements soumis à votre délibération : - 1,5 sur les autorités, personnel, - 8 sur les biens, services et marchandises sont des remèdes de cheval qui risquent, comme dans le malade imaginaire de Molière, plus de tuer le patient, que de le guérir, ce qui permet d'ailleurs, chez Molière, aux patients de mourir guéris. La charge est donc là beaucoup trop lourde et pourquoi ? Bien sûr que les 2 groupes de postes sont ceux sur lesquels la Commune a réellement compétence, les autres groupes étant liés aux charges cantonales. En vérité, biens, services et marchandises ne représentent qu'une partie de ce montant et c'est là-dessus que nous avons compétence.

Au passage, nous souhaiterions connaître et nous avons eu quelques explications par Madame la présidente de la COFIN, quant à savoir pourquoi et comment l'on en était arrivé à ce 1,5 sur le personnel et à ce 8 sur les biens et services. Concrètement, dans le cas où un éventuel amendement de cette nature, à savoir un forfait en % sur une rubrique globale des comptes et du budget, devait être accepté par votre Conseil, cela reviendrait à nous laisser, la Municipalité, l'entier de la marge de manœuvre pour assumer votre choix.

En d'autres termes, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, vous acceptez d'octroyer une enveloppe budgétaire à la Municipalité, ce qui, budgétairement et dans la gestion des comptes nous va tout à fait, mais vous vous délaïssez d'une partie de votre compétence, mais c'est votre responsabilité si c'est ainsi que vous voulez procéder. Nous comprenons tous néanmoins qu'une telle diminution, pour autant qu'elle soit possible et que nous puissions l'assumer au vu des spécificités des services que nous rendons à l'entier de la population, est beaucoup trop draconienne. Aussi, nous vous invitons à refuser ces 2 amendements de la COFIN.

Je note de plus qu'il faudrait corriger également les conclusions de la COFIN, mais je vous proposerai de voter une conclusion sans chiffres, que le déficit serait en vérité de CHF 1'646'909.-, si vous deviez par malheur, voter ces 2 amendements.

Sachez donc que nous partageons l'inquiétude de la COFIN relative aux finances communales, que nous ne restons évidemment pas inactifs, nous l'avons écrit et nous le répétons, nous allons poursuivre nos efforts afin de diminuer nos charges, d'augmenter nos revenus. Il s'agit de retrouver une marge de manœuvre financière, mais nous ne pouvons d'un coup sur une seule année assumer les diminutions de revenus liées à la RIEIII et la RFFA. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui doit s'étendre sur 3 à 4 ans, nous tenons à jour une perspective financière et nous voyons qu'avec le temps, avec l'augmentation du nombre d'habitants, avec le fait qu'un certain nombre d'industries vont payer des impôts à des montants relativement importants, nous allons vers du mieux, mais il faut du temps sur 3 ou 4 ans, nos perspectives sont plus positives. Nous ne pouvons pas assumer ainsi, brutalement, cette diminution de revenus liés à la RFFA et à la RIEIII.

Des revenus supplémentaires, associés à une gestion toujours parcimonieuse de nos moyens, permettront aux finances communales, sur le temps, de retrouver une meilleure allure. La Municipalité vous demande donc de voter le budget tel qu'il vous est présenté, amendé par nos soins, du fait de votre vote, de telle sorte que notre déficit sera certes plus important, mais vous l'avez voulu ainsi en nous privant d'un point d'impôt, puisque le déficit sera de CHF 2'377'400.-.

Mais ce soir, il convient de répondre en fait au-delà des chiffres à une seule et même question. Que signifierait concrètement une diminution de 8% sur les biens et services ? Que signifierait concrètement une diminution de 1,5 % sur les charges salariales ? Que deviendront nos prestations ? Que deviendront nos services, alors qu'il convient d'avoir des prestations et des services de qualité, pour que des gens continuent à venir s'installer ici à Prilly ? Je vous rappelle que l'immense majorité de ces prestations et services dépendent des obligations légales qui nous sont imparties par les lois votées par le Grand Conseil. Quelles seraient les conséquences sur le personnel ? Quelles seraient les conséquences sur nos prestations ? C'est à ces questions que l'entier de la Municipalité, pas tous ensemble, mais les uns après les autres, vont maintenant pouvoir répondre.

Je réponds maintenant aux 2 questions posées par Madame la présidente du groupe socialiste. L'emprunt au 31 décembre sera et restera à 72 millions. Il se trouve que, de nouveau, une bonne gestion de nos comptes et de l'argent de la commune, fait que nous n'avons pas besoin pour le moment de prendre un nouvel emprunt, nous avons assez de liquidités. Ceci étant, nous avons parlé d'un emprunt, parce que nous avons un emprunt à court terme de 5 millions, mais il se trouve que les conditions du marché ne nous conviennent pas encore tout à fait, nous voulons évidemment emprunter au taux le plus bas, cela s'appelle la gestion parcimonieuse des biens publics.

Je ne peux rien vous dire sur les comptes 2019, non pas que je sois incapable de parler pour ne rien dire, mais je n'en sais rien. A ce jour, il est trop tôt pour le dire, nous sommes qu'au début du mois et vous savez comme moi à quel point un certain nombre de factures arrivent à la fin du mois. Les chefs de service et les municipaux savent exactement où ils en sont pour la gestion de leur budget, mais il est trop tôt pour pouvoir dire exactement quel sera le résultat final.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Tout d'abord, j'aimerais quand même préciser ce que j'ai entendu. Madame Clivaz Luchez nous dit qu'on est en partie victime de la RIEIII, je vous rappelle que la RIEIII, ce n'est pas uniquement une baisse des impôts des entreprises, elle est assortie de mesures d'accompagnement quand même lourdes et coûteuses pour les entreprises et notamment dans le social.

Maintenant, ces 2 amendements proposés par la COFIN ont encore d'autres avantages qui sont insoupçonnés dans cette assistance, c'est que cela a permis de rallier ma personne à la position de la COFIN et à vous épargner un rapport de minorité, un certain nombre d'amendements manuels. C'est donc tout à fait appréciable.

Dernière chose, je me rends compte qu'au final, les finances de la Commune, c'est un petit peu comme le climat. Il y a ceux qui pensent qu'il n'y a pas de problème, il y a ceux qui pensent que la situation est gravissime, mais dans les 2 cas, il n'y a pas grand monde qui veut prendre des mesures.

Monsieur le Président prend la parole

Y-a-t-il d'autres interventions ou questions ? Ce n'est pas le cas. Je passe donc à la discussion de détail. On va prendre le budget rubrique par rubrique et j'inclurai les amendements au fur et à mesure et les 2 de la COFIN à la fin. Dans la brochure, nous avons tout d'abord, ce n'est pas soumis au vote, c'est pour information, vous pourrez peut-être demander des compléments à la Municipalité.

PAGES 5 à 23

Monsieur le Président demande si la discussion est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe aux charges par nature.

PAGES 24 à 25

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe aux revenus par nature

PAGES 25 à 27

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe aux charges et revenus par direction.

PAGES 28 à 31

La discussion n'est pas demandée.

10. AUTORITES

Monsieur le Président demande si la discussion est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

11. ADMINISTRATION

Monsieur le Président demande si la discussion est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

15. AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS

La discussion n'est pas demandée.

17. SPORTS

Monsieur le Président précise qu'il y a un amendement de la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Nous avons reçu avec du retard le nouveau budget du centre sportif, désormais Vaudoise arena. Il faut augmenter la charge de CHF 100'000.-, compte 3523.003.1730, administration générale, sports, contribution au centre sportif de Malley. Je vous prie donc de voter cet amendement en augmentant à CHF 630'000.- cette ligne budgétaire.

Monsieur le Président prend la parole

L'impact sur le résultat final, l'excédent de charges est de CHF 1'792'400.-, il passerait à CHF 1'892'400.-.

La discussion n'étant pas demandée, je sou mets au vote cet amendement.

Vote : l'amendement est accepté par 49 voix pour, 4 contre, 10 abstentions

Monsieur le Président précise qu'il y a 64 Conseillers communaux présents.

18. TRANSPORTS PUBLICS

La discussion n'est pas demandée.

19. INFORMATIQUE

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au chapitre 2, Finances.

20. COMPT.GENERALE - CAISSE – CONTENTIEUX

La discussion n'est pas demandée.

21. IMPOTS

Monsieur le Président précise qu'il y a 6 amendements de la Municipalité.

Monsieur le Conseiller Municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit vraiment de la retranscription budgétaire de la décision du mois d'octobre et vous avez les montants au budget final sur la colonne de droite en grisé.

Monsieur le Président prend la parole

Je vais énumérer les 6 amendements.

Le premier concerne l'impôt sur le revenu. C'est le compte 4001.000. L'amendement consiste à diminuer les revenus de CHF 252'000.-, l'excédent de charges serait de CHF 2'144'400.-. Je sou mets au vote cet amendement.

Vote : l'amendement est accepté à l'unanimité.

Je passe à présent à l'impôt sur la fortune, le compte 4002.000. Diminution de ce revenu de CHF 27'000.-, l'excédent de charges serait de CHF 2'171'400.-

Vote : l'amendement est accepté à l'unanimité.

Impôt sur la dépense, compte 4004.000. Diminution de revenu de CHF 3'000.-, l'excédent de charges serait de CHF 2'174'400.-.

Vote : l'amendement est accepté à l'unanimité.

Impôt sur les prestations en capital, compte 4005.000. Diminution de revenu de CHF 4'000.-, l'excédent de charges serait de CHF 2'178'400.-.

Vote : l'amendement est accepté à l'unanimité.

Impôt sur le bénéfice des personnes morales, compte 4011.000. Diminution de revenu de CHF 46'000.-, l'excédent de charges serait de CHF 2'224'400.-

Vote : l'amendement est accepté à l'unanimité.

Impôt sur le capital des personnes morales, compte 4012.000. Diminution de revenu de CHF 3'000.-, l'excédent de charges serait de CHF 2'227'400.-

Vote : l'amendement est accepté à l'unanimité.

22. SERVICE FINANCIER

La discussion n'est pas demandée.

23. AMORT. ET RESERVES NON VENTILES

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au chapitre 3, Domaines.

30. SERVICE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

La discussion n'est pas demandée.

31. TERRAINS ET BIENS COMMUNAUX

La discussion n'est pas demandée.

32. FORET

La discussion n'est pas demandée.

33. VIGNE

La discussion n'est pas demandée.

35. BATIMENTS

Monsieur le Président passe au chapitre 4, Travaux

41. SERVICE DES TRAVAUX

La discussion n'est pas demandée.

42. URBANISME ET CONSTRUCTIONS

La discussion n'est pas demandée.

43. ROUTES

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité

Monsieur le Conseiller Municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Il s'agit d'introduire dans le budget une diminution de CHF 150'000.-, c'est l'annulation de la redevance, suite à la décision que vous avez prise. Cela touche le compte 4112.00.4310, Travaux, éclairage public, redevance des SI.

Monsieur le Président prend la parole

Le revenu serait diminué de CHF 150'000.-, l'impact sur l'excédent de charges serait de CHF 2'377'400.-. Je sou mets au vote cet amendement.

Vote : l'amendement est accepté par 62 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

44. PARCS, PROMENADES, CIMETIERES

La discussion n'est pas demandée.

45. ORDURES MENAGERES ET DECHETS

La discussion n'est pas demandée.

46. RESEAU D'EGOUTS, EPURATION

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au chapitre 5, Instruction publique.

50. ADMINISTRATION

La discussion n'est pas demandée.

51. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

La discussion n'est pas demandée.

52. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La discussion n'est pas demandée.

53. ENSEIGNEMENT SPECIALISE

La discussion n'est pas demandée.

54. OFFICE REG. D'ORIENT. SCOLAIRE ET PROF.

La discussion n'est pas demandée.

56. SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE

La discussion n'est pas demandée.

57. CAMPS SCOLAIRES, COLONIES

La discussion n'est pas demandée.

58. TEMPLES ET CULTES

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au chapitre 6, Police.

61. CORPS DE POLICE - SIGNALISATION

La discussion n'est pas demandée.

62. CONTROLE DES HABITANTS

La discussion n'est pas demandée.

64. SERVICE DES INHUMATIONS

La discussion n'est pas demandée.

65. SERVICE DE DEFENSE INCENDIE

La discussion n'est pas demandée.

66. PROTECTION CIVILE

La discussion n'est pas demandée.

68. AFFAIRES MILITAIRES

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au chapitre 7, Sécurité sociale.

71. SERVICE SOCIAL

La discussion n'est pas demandée.

72. PREVOYANCE SOCIALE

La discussion n'est pas demandée.

73. SANTE PUBLIQUE

La discussion n'est pas demandée.

74. OFFICE DU LOGEMENT

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au chapitre 8, Services industriels.

82. SERVICE DE L'ELECTRICITE

La discussion n'est pas demandée.

85. TELERESEAU

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président prend la parole

Je propose dès lors de passer aux 2 amendements de la COFIN, comme je l'avais proposé tout à l'heure. Je remercie Madame la Rapportrice de lire le 1^{er} des amendements proposés.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président prend la parole

J'ouvre la discussion au sujet de cet amendement. Pour rappel, si la proposition qui consiste à réduire les charges de CHF 253'371.- était acceptée, l'excédent de charges passerait à CHF 2'124'029.-.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Monsieur le Président,

Comme je l'ai dit lors de la discussion générale, le groupe PLR soutient les 2 amendements qui sont proposés par la COFIN. Je relève un point qui me paraît extrêmement important, c'est qu'on a entendu Monsieur Reymond expliquer au Conseil communal les difficultés que vivrait la commune en cas d'acceptation de ces 2 amendements, je constate quand même que sur le chiffre 30 qui fait l'objet de la discussion actuellement, on a, comme l'a dit d'ailleurs la présidente de la COFIN, une augmentation de CHF 900'000.- et la proposition de la COFIN verrait ce poste augmenter de CHF 650'000.-. Cela reste une augmentation importante. Donc, je ne pense pas et cela vaut également pour le chiffre 31, que la Commune va mettre la clé sous la porte, qu'on sera en faillite, qu'on devra licencier, ce n'est pas le cas, si l'amendement de la COFIN est accepté. C'était un élément important à amener dans la discussion, puisque j'ai l'impression que la Municipalité fait un petit peu dans le catastrophisme et c'est aussi je crois la responsabilité du Conseil communal de garder une ligne et la ligne que le Conseil a adopté ces dernières années, c'est un budget strict et c'est la raison pour laquelle le PLR soutient entièrement l'amendement qui a été lu par Madame Pochon.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je ne sais pas qui fait dans le catastrophisme dans cette salle, si c'est en l'occurrence le PLR par la voix de son représentant. J'ai fait une recherche, par exemple Renens présente un budget déficitaire de CHF 4'800'000.-, Pully, alors bien sûr, ils n'ont pas le même taux d'imposition, présente un budget déficitaire de CHF 9'700'000.-, etc. Donc, très clairement, le parti socialiste ne soutiendra pas les amendements et nous allons faire une remarque sur le principe de l'amendement linéaire

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe des Verts soutient le budget tel que présenté par la Municipalité, parce que nous faisons confiance à la Municipalité pour la gestion de notre Commune. Nous sommes inquiets et nous encourageons la Municipalité à maintenir les prestations pour le public, c'est important pour nous. Nous ne sommes pas aussi inquiets qu'envers le climat, Monsieur Deillon, quant aux finances de notre commune. Selon moi, ne pas dépenser d'argent n'est pas une solution. Le groupe des Verts soutiendra le budget tel que proposé.

Monsieur le Conseiller Jean-Michel Piguet (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme annoncé, je m'exprime ici sur le principe même des amendements linéaires en % proposés par la COFIN, donc sur les 2 amendements, Monsieur le Président. Il y a quelques années, Mesdames et Messieurs, un tel procédé de réduction linéaire en % a connu une certaine vogue au sein des parlements de différents niveaux, y compris fédéral. Ce procédé, très critiquable, a été à juste titre fortement critiqué, notamment par des spécialistes en finances publiques et les économistes, si bien que depuis quelque temps, plus personne ne s'aventure à refaire une telle proposition, hormis notre COFIN aujourd'hui.

Le dernier exemple en date bien connu est celui du canton de Lucerne, étranglé par une réduction linéaire en % de son budget, le gouvernement cantonal a finalement dû se résoudre à fermer toutes les classes d'école pendant une semaine, ce qui naturellement, a soulevé un tollé de protestations. Alors, une solution aussi drastique ne serait bien sûr pas possible à Prilly, n'étant pas de compétence communale. Mais, si les amendements de la COFIN sont acceptés, qui sait où et comment seront opérées les réductions budgétaires. Réduire le budget alloué au personnel de plus de CHF 253'000.-, ça n'est pas rien. Faudra-t-il supprimer des postes, donc licencier ? Faudra-t-il réduire des prestations pour l'ensemble du personnel ? La même incertitude vaudrait pour les biens, services et marchandises, où donc trouver plus de CHF 480'000.- d'économies réclamée. La COFIN ne le dit pas, se bornant à signaler 2 ou 3 postes ou quelques coups de rabots mineurs qui pourraient être effectués, ceci dans la partie questions et réponses à la Municipalité.

Si l'on prend la peine de lire les 42 pages de l'annexe 3 à son rapport consacré aux questions et réponses de la Municipalité, on peut repérer 5 suggestions d'économies possibles, lesquelles ne représentent au total que des montants modestes, largement en deçà des 733 millions de francs demandés par les 2 amendements. Ce qui est inacceptable pour le groupe socialiste, c'est que de décider une réduction linéaire en % revient à donner un blanc-seing à la Municipalité en lui permettant de couper là où elle veut.

Lorsqu'il adopte le budget, le Conseil communal donne des autorisations de dépenser poste par poste, il ne peut pas se décharger de cette responsabilité et perdre ainsi le contrôle des mesures d'économies à réaliser. La solution retenue par la COFIN est massive et indifférenciée et constitue surtout une solution de facilité. Après son examen, il est vrai très attentif du budget, la COFIN ne devait pas se dispenser de faire des propositions d'économies clairement ciblées.

Je vous prie donc, Mesdames et Messieurs, de refuser les 2 amendements.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Monsieur le Président, chers collègues,

Je n'apprécie pas trop les manipulations de chiffres et j'aimerais que Monsieur Piguet rectifie son chiffre. 733 millions, c'est tout juste si on parle du Canton.

Monsieur le Président confirme que Monsieur Piguet a bien voulu dire 733'000, qu'il s'agit bien de ce montant et que tout le monde a rectifié.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vais aussi rectifier ce que dit Monsieur Piguet. Il ne s'agit pas d'une réduction des charges, il s'agit de limiter l'augmentation. Dire que la COFIN ne fait pas de proposition d'économies, ce n'est pas exact non plus. Je ne sais plus si c'était il y a 2 ou 3 ans, la COFIN avait fait aussi une longue réflexion, elle avait passé du temps pour proposer à notre Municipalité et à notre Commune toute une série de diminution de charges, c'était concret, et cela avait donné lieu à une ou deux séances entre la Municipalité, la COFIN et la COGEST. Alors, dire que la COFIN n'a rien proposé, je trouve que c'est un peu fort de tabac.

Monsieur le Conseiller David Stauffer (PDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La position du groupe PDC sur ces 2 amendements. Tout d'abord, il remercie le travail de la COFIN et son rapport et il soutient ces 2 amendements. Atténuer l'augmentation des charges n'est pas alarmiste en tant que tel, les propositions semblent cohérentes avec 1,5% et 8% à l'heure où le budget communal est dans la situation dans laquelle il est, compressé par des charges fixes, trouver là une solution de faire quelques économies me paraît tout à fait pertinente.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Quand j'entends la représentante du groupe socialiste citer quelques noms de communes qui ont des déficits plus importants que Prilly, je me dis que la comparaison ne doit pas être une manière de nous déresponsabiliser non plus. Je ne suis pas d'accord avec la déresponsabilisation évoquée par Monsieur Piguët. Au contraire, c'est de permettre à la Municipalité de reprendre sa gestion et par rapport à la comparaison, la Commune est objectivement, comme l'a constaté la COFIN, dans une situation financière critique. Monsieur Deillon l'a dit, il ne s'agit pas de licencier des gens, il ne s'agit pas de vendre les trésors communaux, parce qu'il faudrait payer le ménage courant, il s'agit de limiter l'augmentation des charges. Donc, les conséquences de l'acceptation des 2 amendements de la COFIN, elles sont très limitées en réalité. Elles visent simplement à juguler une politique qui n'est pas celle du PLR, que semble conduire la Municipalité et qui consiste à proposer toujours plus de services à la population dans un contexte économique difficile, avec des revenus qui sont de plus en plus difficiles à trouver au niveau fiscal et c'est la raison pour laquelle le PLR tient à ces 2 amendements de la COFIN. Je regrette que l'on n'ait pas pu trouver ou pas pu tellement discuter avec la gauche sur ces sujets, cela aurait peut-être permis de trouver une solution intermédiaire, mais quoi qu'il en soit, pour nous, ces 2 amendements sont des amendements d'urgence. C'est pour cette raison que je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à les accepter.

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, cher Samuel,

Je tiens à préciser ou à corriger ton propos. Nous avons discuté entre la droite et la gauche, mais nous ne sommes pas tombés d'accord. C'est une autre manière de dire les choses.

Monsieur le Conseiller Philippe Cretegny (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il me semble qu'on arrive à un stade où ce n'est pas évident de se positionner. C'est pourquoi je me permets de vous proposer un amendement, qui, je l'espère, est peut-être conciliant au sein du plénum. Cet amendement consisterait à abandonner le 1,5% de l'amendement no 1 de la COFIN, ceci par égard aux collaborateurs et collaboratrices de la Commune, qui ont beaucoup d'activités, de travail et je pense que c'est aussi les encourager et les soutenir que de supprimer ce 1,5% de déduction.

Comme il y a un certain lien entre les 2 amendements, je pense qu'on peut aussi concéder une baisse sur les 8%. C'est pourquoi je dépose un amendement qui fixerait à 5% de réduction du poste 31 (Biens, services et marchandises).

Monsieur le Président prend la parole

On va traiter les 2 amendements séparément. Si je comprends bien, votre proposition pour le 1^{er} amendement est donc de vous opposer. Ce n'est pas un amendement, c'est de voter contre. On parlera du 2^{ème} ensuite.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Monsieur le Président,

Vu la proposition qu'a faite Monsieur Cretegny pour essayer de trouver un accord en plénum, je dépose une motion d'ordre qui consisterait à faire voter l'amendement sur le poste 31 avant l'amendement sur le poste 30. Si j'ai bien compris Monsieur Cretegny, son idée était de renoncer à l'amendement sur le personnel, mais de maintenir l'amendement du poste 31 à 5%. Cela pourrait permettre à un côté de la salle de se déterminer ensuite en toute connaissance de cause sur l'amendement sur le personnel. Si on arrive à trouver une solution pour la proposition de Monsieur Cretegny à -5%, on pourrait en échange abandonner peut-être au niveau du PLR cette idée d'amender le poste sur le personnel.

Monsieur le Président prend la parole

Une motion d'ordre doit être soutenue par 5 personnes. C'est le cas.

Monsieur le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Ça me pose une colle que vous me donniez la parole. Je la demandais avant la motion d'ordre, il est évident qu'on ne peut plus discuter sur le fond à partir du moment où on discute sur la motion d'ordre, donc je ne sais pas ce que je peux dire, pour une fois qu'on me ferait taire, c'est un bel exploit et je félicite Monsieur David pour sa tactique de votation, tactique qui permettra en effet de séparer les positions de ceux qui sont pour l'un ou pour l'autre ou contre les deux. Je trouve en effet assez habile. J'estime que cette motion d'ordre change la règle du jeu, elle n'a pas de raison profonde et bien sûr que je m'oppose à la motion d'ordre et je redemanderai la parole tout à l'heure quand on reviendra sur le sujet.

Monsieur le Président met la motion d'ordre au vote.

Vote : la motion d'ordre est acceptée par 27 voix pour, 26 voix contre et 7 abstentions

Monsieur le Président propose de faire une contre épreuve comme le permet l'article 85 du Règlement du Conseil.

Vote : la motion d'ordre est refusée par 29 voix contre, 27 voix pour, et 6 abstentions

Monsieur le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Je parle des 2 amendements. J'ai une question à la Municipalité. Qu'est-ce qui a conduit la Municipalité à augmenter ces deux groupes de postes ?

Monsieur le Syndic Alain Gilléron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il y a quelques éléments que vous devez connaître et qui n'apparaissent pas dans le rapport de la COFIN. Depuis un moment, les ressources humaines participent aux débats des futurs budgets et des comptes pour expliquer beaucoup de choses aux Conseillers communaux, aux membres de la COFIN. Dans le rapport de la COFIN, on ne retrouve rien par rapport à toutes ces explications qui sont données par rapport aux postes. Vous me permettrez de vous prendre un petit moment pour vous présenter certains éléments qui nous semblent importants en matière de ressources humaines, soit sur les salaires ou les postes et d'autres éléments et cela pourra ainsi répondre à la question générale de Monsieur Saugy.

Pour ceux qui n'étaient pas là en 2015, c'est intéressant quand même, on ne va pas le répéter chaque fois, mais puisqu'il s'agit d'un débat budgétaire assez important et qu'on touche avec ces 1,5% la grille salariale, depuis 2015, on a changé la grille salariale à Prilly. On a pris des grandes dispositions pour freiner les augmentations salariales qui existaient jusqu'alors. Il faut quand même le savoir, cela veut dire qu'il y a eu des efforts qui sont répercutés à présent chaque année. Ce sont CHF 650'000.- par année qui sont économisés par rapport à l'ancienne grille salariale. Les anciens ont dû faire le point dans leur poche, puisqu'ils étaient déjà sous l'ancienne grille et ils ont été sur la nouvelle et les nouveaux ont découvert la nouvelle grille, mais comme ils n'avaient pas de point de comparaison, c'était peut-être un peu plus facile pour eux. Dans les anciens, il y en a quand même une bonne cohorte dans l'administration. Cette nouvelle grille salariale a permis de concentrer les efforts salariaux qu'on demanderait via votre Conseil communal. C'est important. Donc, aucune évolution, ni coût de la vie, ni en lien avec la progression du marché de l'emploi n'a été mise en œuvre depuis plus de 5 ans. Il faut quand même le savoir. Même si Monsieur David qu'on peut réduire, oui, mais on a déjà fait ce travail par rapport aux salaires de l'administration.

Par ailleurs, il y a une diminution du salaire moyen depuis 2014, une diminution de 1,57% des salaires. Cette révision de l'échelle salariale n'a pas coûté beaucoup, CHF 16'629.-. A Lausanne, le projet Equitas, qui a été la même procédure, a coûté CHF 1'700'000.-. C'est une autre échelle, il a duré 8 ans et pour Prilly, une année. Cela s'est passé correctement, il n'y a pas eu un recours à Prilly, alors qu'à Lausanne, il y en a eu 1600. C'est quand même la preuve que la Municipalité et l'administration ont fait des efforts pour concentrer les objectifs au niveau salarial. En 2019, le personnel a quand même perdu de son salaire, il n'a pas été augmenté. Le potentiel de primes a été diminué de 2 à 1% et la cotisation CIP a augmenté. Les coûts salariaux budgétés pour 2020 sont toujours inférieurs à 2018 et ils représentent une diminution de 2,12%.

Parlons des postes maintenant. On parle d'une augmentation de 2,55 postes sur à peu près 120-130 postes dans l'administration. Tout d'abord, le poste aux travaux. On a diminué le poste au secrétariat des travaux à 50% de par le départ de l'ancienne secrétaire. On a fait l'essai de diminuer de 80 à 50%. Malheureusement, il s'avère que ce n'est pas possible. Ce poste de secrétaire UC qui est juste à côté doit compenser tout ce que cette réduction a impacté. On s'est rendu compte qu'on était en train de mettre à mal le poste de secrétariat d'UC avec tout ce qu'elle devait compenser, parce qu'on avait trop diminué ce poste des travaux. C'est ce que nous avons fait et nous demandons donc une augmentation du poste de 20%, tout en gardant une diminution de 10% par rapport à 2019.

Il y a des gens qui partent à la retraite, c'est normal. Je peux vous assurer que les postes à la retraite sont repourvus seulement s'il y a une obligation, c'est surtout la voirie en ce moment, et qui verra si on les remplacera. Il y en a déjà un qui a été remplacé, un qui devrait l'être et si c'est le cas, ce sera de toute façon une diminution de CHF 27'000.- par rapport à la grille salariale, puisque ce sont des gens plus jeunes qui rentrent.

Le poste à Plan Sépey à présent. Il y a là aussi une diminution des coûts de CHF 15'000.- par rapport à des postes qui existaient et qu'on a remplacés d'une autre façon et qui fait que grâce à ce remplacement par des civilistes, par des gens qui viendraient de jeunesse et sports, etc., nous avons la possibilité aussi d'apporter une diminution en matière de coûts de personnel qui est à hauteur de CHF 15'000.-.

Maintenant, le poste de chargé de sécurité à Domaines et Bâtiments. On a une personne qui est très polyvalente dans ce service. Elle est en train de finir un brevet fédéral sur la sécurité au travail. Nous allons utiliser cette personne et comme nous l'utilisons, nous demandons qu'il y ait un transfert de 30%. On l'a bien expliqué à la COFIN, il me semble qu'on s'est compris, on pourrait penser à un arrangement, mais non, c'est une façon de faire qui est très importante, mais qui doit absolument fonctionner, cet arrangement permet également une baisse du taux d'activité de 5% et un gain de CHF 17'000.- pour ce poste.

Sachez que les heures supplémentaires, cela a été notre grande surprise, parce qu'on a diminué les temporaires, les auxiliaires, etc, l'année passée, vous l'avez remarqué. Malheureusement, les heures supplémentaires, dans certains services, et là je sais que certains seraient tentés de faire une moyenne, cela marcherait s'il y avait des temporaires et des auxiliaires partout. Ce n'est pas le cas. C'est dans certains services, la voirie, domaines et bâtiments, etc., où c'est vraiment concentré. Le fait d'avoir enlevé beaucoup d'auxiliaires et de temporaires a fait que les heures supplémentaires ont montées. Nous ne payons pas les heures supplémentaires, elles doivent être reprises en vacances, mais quand vous les reprenez en vacances, les gens sont absents. On remet donc une compresse par rapport à un travail qui devrait être vraiment fait.

Pour les activités parascolaires, vous savez que le Canton a résilié une convention que nous avions avec lui et des travaux que le secrétariat des écoles primaires et secondaires faisait, nous avons repris ces travaux, nous n'avons même pas demandé du personnel supplémentaire. Au contraire, il y a une économie de 10% et voire même, une économie de plus de CHF 18'000.-.

On fait des efforts, on fait vraiment ce qu'il faut pour contenir cette masse salariale, contenir le personnel, et trouver des solutions pour que cela fonctionne dans l'ensemble des services et des prestations. Maintenant, je suis obligé de parler francs, et vous dire qu'en page 5 du rapport de la COFIN, la COFIN précise : analyse du budget, on s'aperçoit, c'est la rapportrice qui le dit CHF 897'200.- d'augmentation d'autorités et personnel. C'est là-dessus que vous aimeriez mettre ce 1,5%. La COFIN aurait pu quand même préciser, vous l'écrivez, mais cela n'apparaît pas tellement, que sur ce montant, il y a CHF 576'600.- (page 52 du budget), à savoir la Fabrique, c'est un préavis que vous avez accepté ! Il est exclu que dans un préavis intercommunal, vous refusiez à présent d'y participer. On ne peut pas le faire. Si vous enlever ce montant des CHF 897'200.-, il reste CHF 320'600.- sur lequel il faudrait trouver des économies. Avec tout ce que je vous dis avant, je pense que vous pouvez dire que l'on maîtrise la situation à ce niveau-là et que l'augmentation pour le budget 2020, elle est résiduelle, elle est normale pour un budget de 63 millions à gérer pour des prestations à une population de 12'500 habitants.

La Municipalité estime que ce 1,5% ne doit plus se trouver comme amendement et nous vous demandons de le refuser.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Conseillers,

Je reviens sur la forme du rapport ou sur son contenu. Monsieur le Syndic vous a dit qu'il ne comprenait pas d'information sur le personnel communal ou toutes les informations que les ressources humaines nous ont communiquées. On n'a pas forcément le temps de tout rédiger et nous avons convenu que nous ne rapportons que les réponses de la Municipalité. Aussi, nous avons convenu avec Monsieur le Syndic, on a demandé si on mettait le tableau avec l'ensemble des EPT, nous avons convenu ensemble que ce n'était pas possible et que cela ne se ferait pas.

Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Conseillers,

J'attire votre attention sur un seul élément. On parle de restriction budgétaire, de diminution. Un seul exemple concret. Malgré les efforts qui sont faits par la Municipalité, on observe que le budget de formation continue dans notre commune est toujours plus bas que la moyenne cantonale. Cette politique de budget de formation peut impacter sur la politique des ressources humaines, je pense qu'on a vu durant cette année, concrètement. Comme nous savons toutes et tous, par la formation continue, le personnel exerçant une activité professionnelle maintient un capital important d'expérience et de compétence, de connaissances très utiles, quels que soient leurs niveaux de formation. Une politique de formation continue en faveur du personnel de la commune donnerait la possibilité de compléter leurs compétences et leur permettrait de s'engager pleinement de manière motivée avec des performances, afin de produire un travail de qualité pour la collectivité publique. C'est pourquoi, je demanderais à la Municipalité lors de la préparation du budget les années suivantes de tenir compte de cet élément par rapport à la formation continue et je vous demande de refuser ces 2 amendements.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il avait été évoqué le poste supplémentaire demandé au service des travaux pour la voirie, qui serait proposé d'être refusé par la COFIN, sous prétexte que le contrat avec le CSM n'a pas pu aboutir. Il faut savoir que ce n'est que partiellement, que ce contrat couvrirait une partie du salaire de cette nouvelle personne et qu'en aucun cas le contrat global permettrait de payer l'ensemble du salaire de cette nouvelle personne. Il faut savoir aussi que l'extension de Malley nous pose quelques soucis au niveau de l'entretien, puisqu'avant, c'était des friches qui n'étaient pas exploitées ou avec un passage de piétons, alors qu'aujourd'hui, il y a des petits chemins un peu partout ouverts au public. Ils sont situés sur le domaine public et dont la Commune a « l'obligation » de faire l'entretien et de nettoyer, de déneiger et de saler. L'année passée, lors du préavis « véhicules », vous avez accepté, à ma grande satisfaction, l'achat d'un 2^{ème} glouton.

Ce 2^{ème} glouton est essentiellement dévolu sur toute la partie de Malley, en bas de Bel-Orne, jusqu'un bas de Flumeaux, en bas de la route du Chablais et en remontant de l'autre côté. Il faut savoir que le CSM aussi accueille un peu plus de personnes au niveau loisirs, matchs et autres activités. Sur la parcelle du CSM, c'est le CSM qui s'occupera de l'entretien via les gens qui vont faire des spectacles ou autres activités, c'est de leur responsabilité. Par contre, sur les routes et les chemins du domaine public, la Commune continuera à entretenir. De ce fait, la surface de Malley est à peu près équivalente à la surface du centre de Prilly, où j'ose espérer, un certain nombre d'entre vous ont déjà vu passer le 1^{er} glouton et qui nous donne entière satisfaction et un gain de temps pour le nettoyage. Mais, il faut quand même quelqu'un derrière la machine pour la faire avancer et la vider de temps en temps. C'est un poste que nous avons pensé pouvoir éviter, mais au vu de l'extension de Malley, ceci n'est plus envisageable et on doit recourir à une personne supplémentaire.

Dans les économies, Monsieur Saugy demande pourquoi on augmente le budget. Parfois, cela baisse dans les comptes. Nous avons l'année passée au 31 décembre 2018 l'adjoint du chef technique au service des travaux, qui, au vu de la discussion sur le budget l'année passée, n'a pas pris peur mais s'est vu, au niveau de l'attractivité de son poste de travail, une diminution fort importante. Une opportunité s'est présentée à lui et il l'a saisie et nous a quitté au 31 décembre 2018. Ce poste n'a été repourvu qu'en novembre 2019, donc quasiment 10 mois en 2019 où le salaire n'a pas été versé, donc une économie substantielle sur les comptes 2019 et qui, évidemment, se reporte sur les comptes 2020. Je reviendrai peut-être plus tard sur le compte 31.

Monsieur le Conseiller Leo Gaillard (PS) a la parole

Monsieur le Président,

Je voulais juste rebondir sur les propos de Monsieur Pellegrinelli. Je pense que l'exemple qui a été cité par lui est assez éloquent. Couper dans les investissements et dans le budget dans ce genre de poste diminue justement l'attractivité du travail et l'exemple qui a été mentionné ici risquerait de se reproduire, ce qui fait qu'on s'expose quand même à potentiellement que de jeunes professionnels compétents quittent leur travail à la Commune de Prilly, comme cela s'est produit pour des postes encore une fois plus attractifs. Je pense que faire attention à cela est important. De manière plus générale, je voudrais rappeler qu'une des principales raisons d'installations en ville pour les jeunes, ce sont les prestations sociales et un entretien effectué correctement et c'est vraiment contre-productif de couper dans ces prestations si le but est d'attirer de nouveaux contribuables, de nouvelles familles éventuellement à Prilly. Je vous invite dès lors à prendre ceci en compte dans vos votes futurs, surtout en ce qui concerne ces 2 postes.

Monsieur le Président prend la parole

Est-ce que la parole est encore demandée ? Ce n'est pas le cas.

Je vais résumer de quoi il s'agit et le soumettrai au vote.

L'amendement no 1 de la COFIN propose de réduire les charges de la rubrique « Autorités et personnel » de CHF 253'371.- et charge à la Municipalité de décider où et comment. Le nouvel excédent de charges serait donc diminué de manière équivalente, il s'élèverait à CHF 2'124'029.-.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste demande le vote à bulletins secrets, c'est-à-dire que cette demande doit être appuyée par 13 personnes.

Monsieur le Président prend la parole

Celles et ceux qui sont en faveur du vote à bulletins secrets sont priés de le faire en levant la main.

Plus de 13 personnes sont favorables.

63 bulletins sont demandés et distribués.

Dépouillement.

Monsieur le Président prononce le résultat du vote.

Vote : l'amendement no 1 de la COFIN est refusé par 32 voix contre, 30 voix pour, 1 abstention

Monsieur le Président passe la parole à Madame la Rapportrice pour la lecture de l'amendement no 2.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Là aussi, dans le poste 31, vous avez accepté un certain nombre de préavis, dans lesquels figuraient des charges et si vous voulez voir l'augmentation réelle du poste 31, il faudrait reprendre tous les préavis, ainsi que les contrats de maintenance, d'entretien et de services que la Municipalité a signés dans les différents services, ce sont des engagements contractuels et déduire ces montants du compte 31 pour voir l'augmentation réelle de ces charges. Donc, dire que, brut, une augmentation d'environ 21%, c'est très réducteur. Néanmoins, et je le dis tout de suite, il faudrait oublier un nettoyage occasionnel des rues ou des tournées poubelles, par exemple, puisque dans vos ménages respectifs, pour celles et ceux qui font l'exercice de la machine à laver la vaisselle et de la machine à laver le linge.

Si vous prenez la machine à laver la vaisselle, et que vous faites une fois sur deux ou une fois sur trois, en voulant économiser l'eau et la lessive, vous vous retrouvez avec 2 à 3 fois plus de vaisselle, donc plus de temps et la machine, au lieu de tourner une fois, elle tournera 2, voire 3 fois. La même chose pour le linge, si vous faites tourner la machine à laver le linge, si vous avez l'habitude de faire toutes les semaines ou toutes les 2 semaines, et que vous décidez de loper une semaine, je vous laisse imaginer le tas de linge et évidemment, ce sera 2, voire 3 machines à faire tourner, avec le repassage en plus.

Toute comparaison, évidemment, par rapport à la balayeuse ou au ramassage des poubelles, le contexte est différent, mais le résultat est le même, c'est-à-dire plus de déchets à ramasser, donc plus de trajets à faire pour vider les camions et les camionnettes et la balayeuse, évidemment. Donc, ce n'est pas une économie de passer la balayeuse un jour sur deux ou une semaine sur deux. Je vous le garantis, c'est raisonnable de ne pas penser à ce genre d'économie.

Par contre, si d'aventure l'amendement devait passer, il est clair qu'au niveau du service des travaux, on devra envisager, par exemple, la fermeture des édicules publics et nous économisons ainsi un employé, la consommation d'eau, d'électricité. Malheureusement, le citoyen après être rentré d'une fête le soir, n'aura pas d'autre choix que de choisir un autre endroit pour se soulager, si ces édicules devaient être fermés.

On pourrait aussi envisager, pour diminuer le compte 31, éventuellement le compte 30, de ne plus faire l'entretien des terrains de football du FC Prilly et du tennis club par exemple. Ceci devrait par contre, si on voulait respecter les engagements, augmenter un autre compte qui est les subventions, puisqu'on devrait subvenir aux comptes de ces 2 clubs sportifs, entre autres de manière à équilibrer leurs comptes, puisque ces entretiens seraient pris en considération par les clubs.

On a certaines enseignes de décoration de Noël donnent vraiment des signes de fatigue, nous les avons achetées il y a environ 10 ans, et on devrait réparer, voire en changer quelques-unes. Si elles ne fonctionnent pas, on ne va pas les installer de manière à ne pas avoir des décorations non éclairées pendant la période de Noël, mais la quantité risque de diminuer de manière drastique et à un moment donné, on devra se poser la question si on continue à poser ces décorations de Noël.

La même chose au niveau de la réparation des machines et des véhicules. Si au budget, nous avons moins d'entretien ou moins de réparations, on devra renoncer à la réparation de ces machines, parquer les machines au fonds du garage et par voie de conséquence, tout le service qui va avec ces machines ne pourra être fait sur le territoire de la Commune de Prilly.

En ce qui concerne l'entretien des routes, c'est aussi un sujet dont certains disent qu'on peut baisser le budget. Non, Mesdames et Messieurs. Par contre, on peut envisager lors de trous, de fermer un bout de route de manière temporaire, afin de préparer un préavis pour venir devant le Conseil pour vous proposer la réparation de la route. Evidemment, il y aurait des conséquences pour la circulation, et ce n'est pas quelque chose que nous ferions de gaieté de cœur.

Voilà, en ce qui concerne les quelques propositions au sujet d'une diminution du budget et vous pouvez constater que ce n'est pas ce que souhaite la Municipalité et quand on parle de service public, on se doit d'avoir un certain niveau de services et nous vous proposons donc de refuser cet amendement.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le PLR tient fortement à l'amendement de la COFIN qui consiste à diminuer le poste 31. Monsieur Cretegny a déposé un amendement qui visait à le diminuer de 5%. On ne s'est pas déterminé au sein du groupe PLR de manière formelle, mais je pense que le groupe PLR pourrait se satisfaire aussi d'une baisse à 5%.

En ce qui me concerne, je vais de toute façon soutenir la baisse à 8%. Je pense que c'est extrêmement important, je ne vais pas refaire le discours que j'ai fait pour le précédent amendement, je m'adresse à l'autre côté du Conseil, peut-être que de temps en temps, couper une partie d'une route pour refaire le bitume, ça permettrait d'encourager aussi la mobilité douce, donc voilà une idée intéressante présentée par notre municipal, Monsieur Pellegrinelli.

Outre la question de la mobilité douce dans la Commune de Prilly, il y a la question des finances. C'est une question extrêmement importante et une certaine partie de cette salle, on ne saura jamais laquelle, a remporté le 1^{er} vote sur l'amendement du personnel, il y a un aspect assez psychologique pour ces questions de personnel. Je crois avoir le droit de dire ce que j'ai voté, j'ai voté oui à l'amendement de la COFIN lors de ce 1^{er} vote, mais malgré cela, je me satisferais aussi finalement que ce 1^{er} amendement ne soit pas passé, si on peut obtenir une baisse au niveau du 2^{ème} amendement, en sachant que le PLR également a de la reconnaissance pour le personnel communal, on sait que tout le monde doit supporter la situation financière difficile actuelle.

Maintenant, une réflexion qui n'est pas directement liée à ce 2^{ème} amendement. Je regrette un tout petit peu que ces discussions n'aient pas eu lieu en Commission des finances, puisque je pensais avoir à faire à une séance du Conseil communal où il y aurait une certaine majorité pour les propositions de la COFIN qui est quand même assez paritaire, puisqu'il y a 3 représentants de la gauche et 4 représentants de la droite, on ne saura jamais si c'est le PLR qui a fait tomber l'amendement de la COFIN et le parti socialiste qui l'a soutenu, je ne sais, puisque c'était un vote à bulletins secrets, je regrette quand même un petit peu que les discussions de nature politique n'aient pas pu avoir lieu au sein de la COFIN et que cela force le Conseil communal à entrer dans des rapports de force, surtout que l'on voit qu'il y a là une moitié des sièges qui étaient pour approuver cette baisse de 1,5%. Le PLR va soutenir une baisse, quelle qu'elle soit, je pense qu'il y a une certaine liberté de vote, maintenant, que ce soit pour le 5% ou le 8%, mais nous allons de toute façon soutenir une baisse, et on vous invite chers collègues à soutenir également une baisse pour donner un signal pour les contribuables et pour la Commune.

Monsieur le Président prend la parole

Je voulais savoir si vous-même déposez cet amendement à 5% de réduction ou si c'est Monsieur Cretegny qui le maintient.

Monsieur Cretegny maintient cet amendement.

Nous avons donc en opposition 2 amendements. Le 1^{er} qui est celui de la COFIN qui demande une diminution de 8% dans cette rubrique 31, Biens, services, marchandises. Ces 8% correspondent à CHF 480'120.- et l'impact sur le nouvel excédent de charges, CHF 1'897'280.-. Si on suivait les 5% de l'autre amendement, la réduction serait de CHF 300'075.- et l'excédent de charges serait de CHF 2'077'325.-.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Si la COFIN a voté 6 oui et 1 abstention, c'est très certainement qu'elle s'est mise d'accord, donc il y a déjà eu cette discussion dont vous parlez en Commission.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je confirme, j'allais aussi intervenir là-dessus. On a bien négocié avant, on est passé d'un taux plus élevé à un taux plus bas.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Une petite précision, malheureusement la mobilité douce est assez chère à mettre en place. Par exemple, l'année passée, un ami cycliste à la hauteur de Bussigny, dans la zone industrielle, est tombé sur un nid de poule, à cause d'une chaussée, qui malheureusement, n'était pas en parfait état. Le résultat, c'est un bras cassé et bien sûr, ce n'est pas comme ça qu'on encourage la mobilité douce, c'est pourquoi je vous encourage à accepter le budget, tel qu'il est proposé par la Municipalité.

Monsieur le Conseiller Municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

On va défendre un peu ce budget qui vous est présenté, puisqu'on a l'impression qu'il est facile de prendre les charges de la rubrique 31, Biens, services et marchandises et de demander 8, 7, 6, 5%, que sais-je, au niveau des montants qui sont là. Juste un petit peu se rendre compte comment on fait un budget. On ne part pas d'un chiffre au hasard en le posant sur le papier, on prend quand même des décisions par rapport à ce dont on aura besoin dans l'année. Là, je vois par exemple, par rapport à ces charges de la rubrique 31, si on doit faire l'exercice, qu'est-ce qu'on va bien pouvoir couper ? On va se dire, probablement, c'est peut-être ce que vous vous êtes dit, on peut prendre le 311, il y a quand même CHF 220'000.- là-dedans, on peut bien couper de 5, 6, 7, 8%. Alors, cela veut dire pour nous, on a mis CHF 15'000.- au budget pour acheter une nacelle d'intérieur, parce jusqu'à il y a quelque temps, on utilisait des ponts roulants qui ne sont pas aux normes, qui sont dangereux, soit monter à l'échelle, mais c'est encore plus dangereux.

Non, nous avons décidé d'acheter une nacelle plutôt que de la louer, parce que si on veut respecter les normes, il faut quand même une nacelle. Plutôt que de louer chaque fois une nacelle quand il faut changer une ampoule à la grande salle, parce que vous l'avez peut-être constaté, le plafond est assez élevé, on va l'acheter et on va l'utiliser. S'il faut la déplacer dans une salle de gym, aussi pour changer un luminaire, pour aller décrocher quelque chose qui serait resté coincé, etc., on a cette nacelle à disposition, ça coûte CHF 15'000.-, mais le but, c'est de pouvoir l'utiliser, de faire des économies par la suite, ça évite qu'on doive louer du matériel ou pire de faire prendre des risques inconsidérés à notre personnel.

Si je prends un autre exemple, il y a un montant qui est assez conséquent dans ce chapitre 31, c'est l'entretien des immeubles, routes et territoire et notamment, il y a un point qui est revenu souvent dans le rapport et aussi lors des discussions avec la COFIN, ce sont les mises aux normes AEAI. Nous devons mettre aux normes un certain nombre de bâtiments pour pouvoir permettre là-aussi de garder un certain niveau de sécurité pour ces bâtiments. Par exemple, il faut pouvoir monter sur les toits.

Ces dernières années, souvent, on vous a dit, au niveau de l'entretien des bâtiments, il y a des choses que l'on peut ne pas faire pendant une année, pendant deux ans. Mais, chaque année qui passe, on prend des risques supplémentaires. Typiquement, monter sur un toit, on peut se dire une année qu'on ne monte pas sur le toit, on part du principe que le toit est en ordre et le risque qu'il arrive quelque chose est finalement évalué à 10-15%. On prend le risque. Mais, si on n'y va pas la 2^{ème} année, on va rajouter encore 20 à 30%, parce qu'il y a peut-être une tuile qui s'est déplacée, une cheneau qui est bouchée, etc. Donc, on arrive quand même à 40-50% de risque d'avoir un souci avec la toiture. C'est ce que l'on retrouve dans les budgets, on nous les compare d'une année à l'autre. En 2018, on s'est dit, oui, l'année est compliquée, on nous dit qu'il faut faire des économies, il y a certains entretiens que nous n'avons pas faits, on prend le risque, on va faire quelques économies et le jeu, peut-être, en faut la chandelle. La 2^{ème} année, on peut continuer sur cette logique-là, mais on ne peut pas faire ça indéfiniment. Pour revenir à ces normes AEAI, il n'y a plus personne qui veut monter sur un toit aujourd'hui, s'il ne peut pas se sécuriser.

Les entreprises ne veulent plus monter, parce qu'elles ont aussi des normes à respecter. Elles doivent aussi faire en sorte que leurs employés soient en sécurité. Cela veut dire que soit, on ne fait de nouveau pas d'entretien de toiture, personne ne monte sur le toit ou on demande à l'entreprise de monter sur le toit. Cela signifie qu'elle va venir avec son matériel, un échafaudage peut-être qu'elle va louer pour monter sur le toit, vérifier que la toiture est en ordre, facturer l'échafaudage et forcément, c'est la Commune qui va payer ça et on aura payé un échafaudage pour une intervention, alors qu'on pourrait tout à fait se dire qu'on met aux normes ces toitures, on met les équipements de sécurité pour que les gens puissent monter sur la toiture et que ça se fasse en toute sécurité. Ce sont des dépenses que l'on fera une fois, peut-être qu'il faudra les refaire dans 5 ou 15 ans, parce qu'il faudra s'assurer que le matériel est toujours aux normes, mais on sera tranquilles durant toute cette période et nous ferons des économies par la suite.

L'entretien des canalisations. On peut aussi se dire qu'on ne fait pas d'entretien des canalisations, on ne fait pas un curage régulier tous les 3 à 5 ans, que ce n'est pas dramatique si on ne le fait pas pendant une période stricte, mais au bout d'un moment, il faut quand-même que quelqu'un puisse curer les canalisations, passer une caméra, voir l'état des canalisations. Si on ne le fait pas et c'est malheureusement ce qui est arrivé dans un certain nombre de bâtiments, les canalisations sont un jour totalement hors d'usage, on ne s'en rend pas forcément compte. On a donc des canalisations qui ne débouchent sur rien, qui sont bouchées, on a des toilettes qui se bouchent, c'est ce qui se passe actuellement à Château 1 où on est vraiment dans une situation impossible, parce qu'on a des canalisations qui sont cassées, qu'il faut remplacer, les toilettes ne sont plus utilisables, le personnel qui va là-bas se plaint à juste titre. C'est aussi parce qu'il y a des économies qui ont été faites pendant des années sur des petits montants et aujourd'hui, malheureusement, cela va coûter beaucoup plus cher.

Quand la COFIN analyse le budget, elle peut se dire que 5%, aussi par rapport au budget 2019, il doit y avoir moyen de trouver des choses. Non, il n'y a pas moyen de trouver des choses, parce qu'on a déjà fait le travail et on sait que si on veut continuer à entretenir les bâtiments, mais aussi les routes de manière régulière et éviter qu'on aie des gros soucis un jour et que ça coûte plus cher, il faut faire un entretien régulier et c'est ce qui a été proposé ici, d'autant plus qu'on ne peut pas aujourd'hui comparer le budget 2020 avec le budget 2019 ou 2018, parce qu'on avait déjà fait toute une série d'économies et il y avait déjà toute une série d'entretiens qui n'ont pas été faits. On arrive là au bout de ce système et on doit refaire des entretiens un peu plus réguliers, un peu plus poussés et malheureusement, ils ont un coût.

Je vous invite donc à refuser les amendements qui vont vous être proposés.

Madame la Conseillère Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 31, Biens et marchandises, dans le domaine du social, du parascolaire, dans mon dicastère, ce sont des choses tout à fait d'un autre ordre que les choses que vous avez entendues aux services des travaux et des domaines, mais c'est important que vous en soyez aussi conscients. Par exemple, on peut voir au 522, pour le réfectoire de St-Etienne, on a une grosse augmentation des achats de produits alimentaires, c'est la seule ligne 31 avec le loyer, mais ça cela dépend de la paroisse qui nous loue et on a déjà obtenu une baisse de loyer de la part de la paroisse, nous l'avions négociée, on a une augmentation des achats de produits alimentaires. Donc, on peut couper peut-être l'achat de produits alimentaires, mais il faut savoir que si on a ce coût pour les achats de produits alimentaires, c'est qu'on a baissé de manière importante les postes de travail, on n'a plus de cuisinier fixe à St-Etienne, ce qui veut dire qu'avec l'équipe qu'on a et on a réduit le budget personnel, on a maintenant un traiteur qui livre de la nourriture et ça fait que le poste des achats de produits alimentaires augmente. De manière globale, sur ce poste-là, par exemple 522, on voit quand même que par rapport aux comptes de 2018, on est passé de CHF 223'471.- à CHF 198'100.-. La réflexion de la COFIN de couper le 31, ça ne tient pas compte de la globalité dans le chapitre, dans lequel il y a des choses qui jouent, qui sont conjointes entre les traitements et les services et les biens dont on a besoin et c'est une demande, si cela devait s'appliquer à ce chapitre-là, qui est simplement absurde. Voilà, ça c'est l'exemple principal.

Après, on peut voir par exemple là où on pouvait faire des efforts et c'est clair que, comme tous les services, mon service aussi a fait des efforts, par exemple, pour le centre de loisirs, les résultats du 31, 311, on a une baisse dans les animations et les activités, on a rebaissé ce poste à CHF 12'000.-, alors qu'aux comptes 2018, on était à CHF 17'000.-. Donc, les efforts ont été faits. Maintenant, pour pouvoir faire vivre un centre de loisirs, et c'est important pour cette population de jeunes, qu'on essaie de garder, de contenir, leur donner des occupations, ce n'est pas toujours une population facile, c'est important d'avoir un service jeunesse présent qui offre ces prestations à la jeunesse. La Commission de gestion est venue visiter plusieurs fois le centre de loisirs et a reconnu, au niveau de la gestion, l'importance de ses activités. A un moment donné, on ne peut pas couper un budget global d'un centre de loisirs qui est à CHF 12'000.-. Si on doit encore couper ce genre de choses, comment fait-on pour faire vivre un centre de loisirs ? La proposition de couper sur le 31. Par exemple, dans mon dicastère, ce sont des propositions qui sont absurdes, qui sont quasiment inapplicables et par rapport à mes collègues qui devraient faire tout le sacrifice pour le poste, ce n'est pas non plus correct, puisque la COFIN demande une baisse générale de 8%. Pour cette raison, je vous propose de refuser cet amendement qui ne tient pas compte de la réalité d'un budget communal.

Monsieur le Président met en opposition les 2 amendements.

Le 1^{er} qui est celui de la COFIN qui propose de réduire de CHF 480'120.- le poste 31 et l'autre amendement est CHF 300'075.-

Celles et ceux qui préfèrent la réduction de CHF 480'120.- sont priés de le faire en levant la main.

Celles et ceux qui préfèrent la réduction de CHF 300'075.- sont priés de le faire en levant la main.

Vote : la réduction de CHF 300'075.- est choisie par 42 voix pour

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement d'une réduction de CHF 300'075.- qui porterait l'excédent de charges à CHF 2'077'325.-.

Vote : l'amendement est refusé par 31 voix contre, 30 pour, 1 abstention

Monsieur le Président passe aux pages qui ne sont pas soumises au vote.

PAGES 73 à 75, PLAN DES AMORTISSEMENTS

La discussion n'est pas demandée.

PAGES 77 à 79, PLAN DES INVESTISSEMENTS 2020 à 2024

La discussion n'est pas demandée.

PAGES 80 à 81, PLAN DES INVESTISSEMENTS ENVISAGES 2020 à 2024

La discussion n'est pas demandée.

PAGE 83, PLANIFICATION DES EMPRUNTS

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe maintenant au budget de la STEP.

PAGES 85 à 87, BUDGET DE LA STEP

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe maintenant au budget du SDIS de Malley.

PAGES 89 à 95, BUDGET DU SDIS DE MALLEY

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président demande à Madame la Rapportrice de lire les observations de la COFIN.

Lecture du rapport.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Vous l'imaginez bien, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président, pour dire que sur l'observation no 1, je crois vous avoir déjà dit que notre planification financière est revue de manière continue. Pour les observations 2 et 3, nous allons améliorer les choses dans le sens de la proposition de la COFIN en vue du budget 2021. Nous avons bien compris que la manière de faire pour honoraires et prestations de services de ces montants de 5 x CHF 15'000.- ne convenaient pas à la COFIN.

Nous allons trouver un autre système en passant entre autres par des dépôts de préavis, anticipant largement les travaux à effectuer. La question de la compensation, observation no 5, le principe de la compensation est tout à fait intéressant, mais je ne sais pas, nous devons encore mieux étudier la question s'il est bon de pouvoir compenser d'un poste budgétaire à l'autre au travers des postes, de personnes RH ou si nous devons trouver un autre système. Mais, je crois que dans les mesures de contrôle du budget, le principe de compensation, tel qu'il est fait au niveau du Canton, est un bon principe que nous allons de plus en plus appliquer.

Monsieur Mattia a répondu à l'observation no 6. Nous sommes heureux que tout le monde participe par l'observation no 7 à l'économie. Il y a une différence avec le budget ASIGOS, parce qu'entre le moment où le budget ASIGOS a été introduit dans notre budget, voire même entre le moment où il a été introduit dans le budget et désormais voté la semaine dernière, avec un amendement du comité directeur, il y a encore des modifications. Nous n'avons pas jugé opportun de modifier ici, par souci de simplicité, pour des montants qui sont finalement tout à fait faibles. Vous avez voté enfin le budget du SDIS et c'est vrai que c'est important d'avoir des frais de réception de manière à pouvoir remercier tous ces gens qui se donnent pour le SDIS, même s'ils doivent rouler parfois sur des routes qui ont des trous de poule.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Rapportrice pour la lecture des conclusions du rapport.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président passe au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis N° 16-2019, le budget 2020 de la STEP de Vidy et le budget 2020 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 3526.003.4600 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy et d'approuver le budget 2020 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly sous 3521.001.6500 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly – Renens et d'approuver le budget 2020 dudit organisme ;
3. d'approuver le budget ordinaire amendé de la Commune de Prilly pour 2020 présentant un excédent de dépenses de CHF 2'377'400.-, après amendements.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 16-2019 sont acceptées par 39 voix pour, 18 contre et 5 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Motions, postulats, interpellations et projets

Monsieur le Président précise qu'il n'a reçu aucune motion, ni postulats, interpellation ou projets.

Il demande si quelqu'un sollicite la parole.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Questions et divers

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Monsieur le Président,

Une correction. En début de séance, lorsque le rapporteur de l'ASIGOS est intervenu, bien qu'il ait donné un excédent de charges exact de CHF 3'401'400.- tel qu'amendé, la participation de Prilly n'est pas de CHF 2'237'781.05, mais de CHF 2'462'613.60, représentant le 72,4 %, en lieu et place des 65% qu'il a annoncés. Par conséquent, je fais cette correction exclusivement pour le PV.

Monsieur le Conseiller Philippe Marolf (PLR) a la parole

Je suis surpris de cette démarche, car j'ai des chiffres qui ont été relevés dans les documents ASIGOS. Maintenant, le président est là, je ne sais pas s'il a ce chiffre sous la main.

Madame la Conseillère Magaly Russbach (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président,

J'interviens pour vous rappeler les jetons de présence. Le groupe des Verts a décidé d'offrir ses jetons de présence de la séance de ce soir à l'association Le Grenier qui livre des produits alimentaires secs, fruits et légumes de la région et bio, pour des restaurants de collectivités, donc crèches, EMS, restaurants d'hôpitaux, etc.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Monsieur le Président,

Le groupe PLR a décidé d'offrir ses jetons de présence de fin d'année au Noël des aînés des paroisses catholique et protestante de la Commune de Prilly.

Monsieur le Conseiller Jean-Baptiste Di Natale (PDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe PDC souhaite remettre ses jetons de présence à l'association familiale de Prilly, département du bénévolat.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président,

Le groupe socialiste soutient un projet de scolarisation d'enfants kurdes dans l'association fonds kurde Ismet Chérif basé à Prilly.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président passe au contre-appel.

11. Contre-appel

Monsieur le Président propose de ne pas le faire et remercie le Conseil pour les débats vifs. Il souhaite aux Conseillers et à leurs proches une belle période de l'Avent, un joyeux Noël et une splendide nouvelle année 2020. Il donne rendez-vous le 24 février 2020 à 20h00 et il clôt la séance.

9 décembre 2019 – Heure : 23h14